

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 1er décembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 24 novembre 2016

Publié le 2 décembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	Mme Danielle JUBAN	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAUPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Joël MEKHANTAR	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	M. Denis HAMEAU	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	Mme Anne ERSCHENS	Mme Corinne PIOMBINO
M. André GERVAIS	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	M. François HELIE	M. Patrick BAUDEMONT
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Damien THIEULEUX
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Charles ROZOY	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER
Mme Stéphanie MODDE	M. Guillaume RUET	M. Adrien GUENE.
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Louise MARIN	

Membres absents :

M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. François NOWOTNY	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. Denis HAMEAU
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Rattachement de l'Office Public de l'Habitat (OPH) "Dijon Habitat" à la Communauté Urbaine du Grand Dijon"

La loi du 24 mars 2014 d'accès au logement et pour un urbanisme rénové (ALUR), dans son article 114 (article L421-6 du code de la construction et de l'habitation), dispose qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, un office public de l'habitat (OPH) ne peut plus être rattaché à une commune membre d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent en matière d'habitat ; les pouvoirs publics ont en effet considéré que les intercommunalités doivent s'appuyer sur un opérateur public dont la gouvernance est en cohérence avec leur territoire.

L'OPH « Dijon Habitat », rattaché à la ville de Dijon depuis la création de l'office en 1926, est concerné par ses dispositions. Régi par les dispositions des articles L. 421-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation, il a pour objet principal de construire et de réhabiliter des logements locatifs destinés aux ménages sous plafonds de ressources. Il en assure la location, la gestion et l'entretien. Il a vocation, également, à réaliser et à commercialiser des programmes d'accession sociale sécurisée à la propriété et à réaliser des opérations d'aménagement.

Il dispose, depuis 1988, d'un statut d'établissement public local à caractère industriel et commercial, dans le cadre de l'ordonnance visant à substituer les OPH aux Offices Publics d'HLM et aux Offices Publics d'Aménagement et de Construction (OPAC).

Logeant plus de 20 000 personnes dont 8 000 enfants, Dijon Habitat est propriétaire d'un parc total de 10 400 logements ou équivalent-logements dont la quasi-totalité est située sur le territoire de la Communauté urbaine répartie sur 14 des 24 communes-membres. Bailleur social principal de Dijon avec 7 700 logements, Dijon Habitat est également celui du Grand Dijon et représente 40% du parc conventionné présent sur le territoire de la Communauté urbaine.

Le Conseil de Communauté est donc appelé à se prononcer sur le rattachement de « Dijon Habitat » à la Communauté Urbaine à compter du 1^{er} janvier 2017.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **de rattacher**, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'office public de l'habitat (OPH), « Dijon Habitat », à la Communauté Urbaine du Grand Dijon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à engager et à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 68
CONTRE : 0

ABSTENTION : 8
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 8 PROCURATION(S)